



Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ

Saint-Pie, le 29 juillet 2024 – Dernièrement, il y a eu sur les réseaux sociaux plusieurs allusions à l'utilisation du camion Ford Lightning de la Ville.

Tout d'abord, il faut préciser que le directeur du Service des travaux publics a toujours utilisé un camion pour ses déplacements. Bien que l'achat du Ford Lightning soit récent, l'utilisation d'un camion n'est pas récente, elle.

Cela s'explique par le fait que le directeur doit se déplacer souvent sur le territoire de la municipalité en dehors des heures d'ouverture des bureaux municipaux.

S'il utilisait son véhicule personnel, des frais de déplacements devraient lui être remboursés. Il revient moins cher à la Ville (et donc aux contribuables) qu'un véhicule lui soit fourni. De plus, sachez qu'il est imposé personnellement pour l'utilisation de ce véhicule.

Par ailleurs, dans un souci de réduire les émissions de gaz à effet de serre, le conseil a choisi d'acquérir un véhicule électrique, diminuant ainsi son empreinte écologique et les coûts sur l'essence. Le conseil prévoit acquérir des véhicules électriques à l'avenir pour le remplacement de ses véhicules, lorsque ceux-ci auront à être remplacés, bien sûr.

Aussi, concernant le fait que le camion Ford Lightning n'a pas été lettré, l'objectif visé est de donner une certaine discrétion au directeur du Service des travaux publics qui se voit souvent abordé par les citoyens en dehors de ses heures de travail.

Chaque décision du conseil est débattue par les membres du conseil et ceux-ci prennent en compte les diverses options avant la prise de décision.

Les citoyens de Saint-Pie sont invités à venir poser leurs questions directement au conseil lors des séances ayant lieu tous les premiers mardis du mois. Il s'agit de la meilleure façon d'avoir une réponse et de connaître les motivations ayant conduit à la décision.

La Ville de Saint-Pie demande également à ses citoyens d'être prudents concernant les informations qui circulent sur les réseaux sociaux. Il s'agit bien souvent d'informations erronées ou mal comprises.

N'hésitez pas à contacter l'hôtel de ville pour avoir des précisions ou des explications ou encore vous présenter aux séances du conseil. Votre présence est la bienvenue et le conseil sera heureux de vous accueillir.

-30-

Source : Mme Annick Lafontaine,
Tél. : 450-772-2488



SinPi DéCombine

19 juillet, à 07 h 43 · 🌐



Il y a eu élection.

Maintenant nous allons savoir à qui nous avons affaire. Aurons-Nous affaire à quelqu'un qui porte ses convictions, qui défendra les citoyens, qui aura l'audace et le courage de remettre les choses en question, en perspective, qui servira la population?

Ou si nous aurons affaire à un pantin qui suivra la ligne de pensée déjà trop bien implantée, trop dépassée pour servir les artisans d'un système qui a toute l'apparence de magouillage.

Ou encore, aurons-nous droit à un deuxième fantôme à l'avant-scène, phénomène permettant la persistance du système en place au détriment d'une démocratie saine. Nous verrons.



Quoi qu'il en soit, avec l'article de La Presse, nous sommes à même de constater que la Commission municipale du Québec veille sur ce qui se passe dans les élections et les élus partout au Québec et St-Pie ne fait pas exception. Difficile de comprendre pourquoi l'administration de la ville nous rend vulnérables en attirant les regards pour d'éventuelles réprimandes de la Commission. Les nombreuses démissions d'élus, les élus fantômes, les apparences de conflits d'intérêts dans le dossier des éoliennes, la pollution des cours d'eau près de l'usine CTBM qu'on tente tant bien que mal de faire diversion, sont d'excellentes raisons pour apparaître dans le radar de la Commission.



J'inviterais la nouvelle élue à se faire expliquer, pour l'expliquer à la population par la suite, ce qui se passe dans le Lightning. Pourquoi ce véhicule est banalisé? Pourquoi ce véhicule se retrouve aussi souvent dans le fond de la municipalité près d'une sablière? L'administration en place a fort probablement perdu son autorité sur la gestion de son véhicule.



Autant de questions portant à croire à de potentielles magouilles, parce que l'argent nécessaire pour obtenir ce véhicule provient du peuple. C'est l'argent du peuple, notre argent à nous tous, qui est mis au service de qui? À qui appartient la sablière? L'augmentation des taxes est très forte, pourquoi, pour qui?



Bonne réflexion et surtout bonne discussion.

N.B. Pour l'article complet dans la presse, copier coller le texte ci-après dans votre navigateur: « La Presse : Le conseiller aux Bahamas est relevé de ses fonctions ».

2 >



Les meilleurs commentaires ▾



Pierre Blais

Juste comme ça, le Lightning, il est imposé là-dessus. En passant, dans mon livre à moi quelqu'un qui cache son identité pour chialer, voilà un vrai pas de colonne!!!

2 j J'aime Répondre

2



SinPi DéCombine
Pierre Blais

🙏 Merci beaucoup M. Pierre Blais pour votre contribution au message du 19 juillet. Votre intervention nous apporte beaucoup d'informations très précieuses et pertinentes dans la compréhension du déploiement du magouillage.

10 h J'aime Répondre



Rene-P Robillard

Qu'est-ce que le lightning?

1 sem J'aime Répondre 1



Élisabeth Rioux Rene-P Robillard oui, ...

Voir 2 autres réponses...

Rédigez un commentaire...



**Membre anonyme**2 h · 

🙏 Merci beaucoup M. Pierre Blais pour votre contribution au message du 19 juillet. Votre intervention nous apporte beaucoup d'informations très précieuse et pertinente dans la compréhension du déploiement du magouillage.

✅ Tout d'abord, nous comprenons que l'administration de la ville, dont vous faisiez parti comme conseiller, a volontairement choisi de donner un avantage à un employé spécifique. Avantage qui pourrait être expliqué par la nouvelle élue, tel qu'exprimé lors de la publication du 19 juillet, pour rendre le sujet transparent. Par contre, votre intervention n'explique en rien pourquoi il y a absence de lettrage sur ce véhicule.

😞 Les administrations à venir auront potentiellement un dossier épineux devant un tel précédent, une sorte de lègue contaminé. Est-ce que cet avantage permet, encore en 2024, une plus valu à l'offre des services municipaux? 😞. Avoir créé un tel précédent, pour qui, pourquoi?



🚗⚡ J'attire votre attention sur le bénéficiaire de cet avantage. Lorsque l'individu est rendu à la sablière avec le véhicule fourni par la ville, est-ce que le bénéficiaire de l'avantage est l'individu OU la compagnie opérante de la sablière OU les deux ? C'est précisément sur ce point que nous avons hâte d'entendre Revenu Québec. Pourquoi exposer la ville à ce risque ?

🤔 Continuons la réflexion et la discussion.

📊💰✅ 12% d'augmentation du compte de taxe, c'est énorme. Il doit bien y avoir des raisons!

Le comité d'observation.



Kazabazua

Le « conseiller aux Bahamas » est relevé de ses fonctions

Hier à 22h03

4 min

Craig Gabie, conseiller de la petite municipalité outaouaise de Kazabazua qui était aux Bahamas depuis l'hiver dernier, s'est vu relevé de ses fonctions par la Commission municipi-

ration de ce délai, à moins que le membre n'y assiste

pour cause de maladie, M. le conseiller Jean Pinard ;
séances depuis le 5 décembre 2023;

la clôture de la présente séance, le mandat de M. le
d fin s'il n'y assiste pas;

e conseil souhaite se prévaloir de l'alinéa 3 de l'article
rmet de décréter que le défaut de M. le conseiller
séances n'entraîne pas la fin de son mandat, et ce,
ux, hors de son contrôle et ne causant aucun préjudic
itoyens;

selon la jurisprudence et le « Guide – élections
) » d'Élections Québec, le fait de se prévaloir de ce
d'effacer le défaut et de replacer M. le conseiller ;
rt, faisant ainsi recommencer le délai de 90 jours cor
rs 2024;

t proposé par Geneviève Hébert, appuyé par Sylvie G

révaut de l'alinéa 3 de l'article 317 de la *Loi sur
s municipalités* et décrète que le défaut de M. le c
is du conseil depuis le 5 décembre 2023, soit pour

